



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 16 juin à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence (pouvoir de M. FRELASTRE), VAGINAY Sophie, DOUX Séverine (pouvoir à M PAYOT Jean Michel), STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan (pouvoir de MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre), BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean Michel ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane et PELLOUX Jacques.

QUESTION N°13

Délibération N°2015/

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET PRINCIPAL - BUDGET ANNEXE TOURISME.

Sur proposition du Vice - Président délégué aux finances,
Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 qui se présente comme suit :

BUDGET PRINCIPAL CTE

SECTION FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 73925	6 014.00 (1)	74124	+ 1 588.00 € (4)
		74127	+ 4 426.00 € (4)
	-----		-----
Total	6 014.00 €		6 014.00 €

(1) Plus value sur prélèvement FPIC

(2) Plus value sur Dotation de base et Dotation de péréquation

BUDGET ANNEXE TOURISME

SECTION INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses :</u>	
Art 2188 Prg 014	15 000.00 € (*)

Total	15 000.00 €

(*) Acquisition de 5 toilettes autonomes pour un montant de 12 900 € TTC
Acquisition de tables pour chalets accueil pour un montant de 1 800 € TTC

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. MARTIN Jacques.